

# GARANTIE LIMITÉE KYMCO 2 ANS

## SCOOTERS ET MOTOS

**KYMCO CANADA** garantit toutes les pièces de ses véhicules, sauf celles qui sont décrites dans la légende « *Ce qui n'est pas couvert par la garantie* ». Cette garantie couvre toutes les pièces et réparations requises à la correction des défauts de qualité et de fabrication. **KYMCO** s'engage à fabriquer des motocyclettes, des scooters, des VUTs, et des VTTs de qualité supérieure selon les plus hautes normes de l'industrie. Nos concessionnaires sont à votre service et sont qualifiés pour l'entretien de votre véhicule. Nous apprécions votre clientèle et attendons vos commentaires. Vous pouvez nous rejoindre en tout temps à: [www.kymco.ca](http://www.kymco.ca).

### Quelles sont mes responsabilités?...

Vous devez veiller à ce que l'usage et l'entretien du véhicule soient conformes aux instructions prescrites dans le manuel du propriétaire. Conservez une fiche du programme d'entretien et d'inspection périodique du véhicule. L'entretien et les inspections périodiques doivent être exécutés sur une base régulière et ne sont pas remboursables. Respectez et suivez toutes les instructions de sécurité indiquées dans votre manuel et lisez attentivement toutes les étiquettes d'avertissement. Souvenez-vous de porter les vêtements de sécurité chaque fois que vous conduisez un scooter ou une motocyclette.

### Quelles sont les responsabilités de mon concessionnaire KYMCO?...

Les réparations sous garanties seront effectuées sans frais pour les pièces et la main d'œuvre. Tout remplacement de pièce durant la période de garantie doit et sera fait avec des pièces neuves exclusivement. Toute réparation sera également garantie jusqu'à la fin de cette présente garantie écrite. Les instructions verbales pour opérer votre véhicule avec sécurité ainsi que la liste suivante d'équipement nécessaire à votre sécurité vous seront offerts lors de votre achat:

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Casque | <input type="checkbox"/> Lunettes  |
| <input type="checkbox"/> Gants  | <input type="checkbox"/> Bottes    |
| <input type="checkbox"/> Veste  | <input type="checkbox"/> Vêtements |

### Durée de la garantie...

Cette garantie entre en vigueur à la date d'achat du propriétaire initial jusqu'aux indications ci-dessous ou aux 20000 kilomètres (le premier des deux prévalant) :

<b>PHASE 1</b>	TOUTES PIÈCES GARANTIES							
<b>PHASE 2</b>				MOTEUR ET PIÈCES ELECTRIQUES SEULEMENT				
<b>PHASE 3</b>					MOTEUR SEULEMENT			
	JOURS	365	540	730				

Numéro d'identification du véhicule	Modèle
Concessionnaire	Numéro de concessionnaire
Nom du propriétaire	Numéro de certificat de garantie
Adresse	Code Postale
Ville	Numéro de téléphone

### CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE (LES EXCLUSIONS)

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages résultant d'un entretien périodique négligé;</li> <li>• Tous dommages résultant d'une réparation, d'un ajustement ou d'un entretien qui n'était pas conforme aux méthodes préconisées par KYMCO;</li> <li>• Tous dommages résultant d'un pilotage agressif dans le cadre d'une course, d'un rallye ou d'un pilotage qui ne convenant pas à ce genre de véhicule;</li> <li>• Tous dommages résultant d'un usage ne respectant pas les limites spécifiées dans le manuel du propriétaire tels : les surcharges ou l'usage du véhicule dans des conditions inhabituelles ;</li> <li>• Tous dommages résultant de la location du véhicule;</li> <li>• Tous dommages résultant de l'utilisation de pièces, d'accessoires, de carburant, de lubrifiant ou de fluides non préconisés par KYMCO ;</li> <li>• Tous dommages résultant d'un transport ou d'un entreposage inadéquat du véhicule;</li> <li>• Tous dommages résultant d'une réparation, d'un ajustement ou d'un entretien ayant été effectué par une personne autre que votre concessionnaire KYMCO;</li> <li>• Tous dommages résultant d'une modification du produit;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages résultant d'usure naturelle (décoloration de la carrosserie, des surfaces plaquées, la rouille, etc.);</li> <li>• Pièces remplacées périodiquement. KYMCO ne garantit pas (suivant les 2000 premiers kilomètres) l'usure normale de pièces telles, les pare-étincelles, la chaîne, les filtres à air, les garnitures de freins, les disques d'embrayage, les ampoules de batterie, les fusibles, les pièces en caoutchouc, les tubes, l'huile et les câbles;</li> <li>• Tous dommages résultant d'un sinistre, d'un incendie, d'une collision, d'un vol ou de dommages secondaires causés par ces derniers;</li> <li>• Les vibrations, les fuites du moteur ou le bruit n'affectant en rien les performances du véhicule;</li> <li>• Les frais secondaires relatifs à la déclaration d'un sinistre tels les frais de remorquage, de communications, d'hôtel et de repas ; ainsi que les pertes encourues durant la période d'entretien tels, la perte de temps, de transactions commerciales et les frais de location automobile;</li> <li>• Les frais d'entretien et inspection périodique.</li> </ul> |
|--|--|

**J'ai bien lu et compris ce document et tous ce qui concerne la garantie, les exclusions et les exigences de la GARANTIE RESTREINTE KYMCO.**

**J'ai été mis au courant des risques et des mesures de sécurité qui devraient être considérées en conduisant un scooter ou une motocyclette, et je suis satisfait que les instructions appropriées et l'équipement de sécurité ont été offerts durant l'achat de ce véhicule.**

Signature du concessionnaire	Signature du client	Date d'achat
------------------------------	---------------------	--------------